



DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission
des réunions sectorielles et techniques
et des questions connexes****Table des matières**

	<i>Page</i>
VII. Autres questions	1
Rapport oral sur les réunions d'urgence	1
Réunion informelle chargée d'examiner les répercussions sociales sur le secteur de l'hôtellerie et du tourisme des événements consécutifs au 11 septembre 2001 (Genève, 25-26 octobre 2001)	3
Modification du titre de la Réunion tripartite sur la restructuration de l'aviation civile: conséquences pour la direction et le personnel (Genève, 21-25 janvier 2002).....	4
I. Examen du programme des activités sectorielles	5
II. Composition et objet de la réunion concernant les services de santé qui doit se tenir en 2002.....	11
III. Suites à donner aux recommandations des réunions sectorielles.....	13
a) Réunion tripartite sur l'incidence sur l'emploi des fusions et des acquisitions dans le secteur des services bancaires et financiers (Genève, 5-9 février 2001)	13
b) Réunion tripartite sur la mise en valeur des ressources humaines, l'emploi et la mondialisation dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme (Genève, 2-6 avril 2001).....	14
IV. Rapport de la Réunion d'experts sur la sécurité et la santé dans les industries de métaux non ferreux (Genève, 28 août – 4 septembre 2001).....	16
V. Rapport sur la troisième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation à l'égard des créances pour mort, lésions corporelles et abandon des gens de mer (Londres, 30 avril – 4 mai 2001)	17
VI. Rapport du Groupe de travail de l'OIT sur l'harmonisation des outils de communication des risques chimiques	18

1. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes s'est réunie le 6 novembre 2001, sous la présidence de M. Rimkunas (gouvernement, Lituanie). Le vice-président employeur était M. Jeetun et le vice-président travailleur M. Zellhoefer. Le bureau de la réunion a décidé qu'en raison des circonstances spéciales découlant des événements du 11 septembre, la priorité serait donnée aux rapports présentés au titre du point VII de l'ordre du jour.

VII. Autres questions

Rapport oral sur les réunions d'urgence

2. La représentante du Directeur général (M^{me} Paxton, directrice exécutive, Secteur du dialogue social) a rappelé à la commission que deux réunions d'urgence informelles ont été organisées suite aux événements du 11 septembre: la *Réunion informelle chargée d'examiner les répercussions sociales sur le secteur de l'hôtellerie et du tourisme des événements consécutifs au 11 septembre 2001*, convoquée à la demande des partenaires sociaux, et la *Réunion de réflexion sur les répercussions des événements du 11 septembre sur l'aviation civile*. Le rapport de la réunion sur l'hôtellerie et le tourisme était présenté à la commission mais, pour des raisons pratiques, le rapport de la réunion de réflexion ne pouvait l'être. Il serait présenté au Conseil d'administration comme une partie du rapport du Directeur général.
3. M^{me} Paxton a expliqué que les deux réunions avaient évidemment dû être organisées très rapidement pour réagir aux événements et essayer, avec l'aide des mandants, de trouver des solutions. Elles différaient par leur objet et leur composition, mais elles poursuivaient le même but, à savoir proposer rapidement une réponse à la crise, servir de cadre au dialogue social et réduire au maximum le formalisme afin de pouvoir échanger librement des idées. M. Jean-Jacques Elmiger, ambassadeur, représentant du gouvernement suisse et président du Conseil d'administration du BIT en 1999-2000, a présidé les deux réunions pour assurer entre elles une continuité et établir des liens entre ces deux secteurs très proches. M^{me} Paxton a exprimé sa vive reconnaissance à M. Elmiger pour la façon dont il a conduit les travaux des réunions, et a signalé à la commission qu'une synthèse du président a été rédigée pour chacune des deux réunions. M^{me} Paxton a souligné que les deux industries étaient confrontées à un ralentissement économique que la crise consécutive au 11 septembre a précipité. Les répercussions de ces événements seront particulièrement graves. Le document sur l'hôtellerie et le tourisme traite de la situation actuelle de la branche et établit un parallèle entre les faits et d'autres événements antérieurs en tirant des enseignements de la façon dont le secteur a réagi par le passé. La réunion a confirmé les conclusions présentées dans le document, à savoir qu'il n'y a pas un marché unique de l'hôtellerie et du tourisme, pas plus qu'il n'existe de solution universelle à la crise. Ce sont les Etats-Unis qui ont été le plus durement touchés, avec une chute de 30 à 40 pour cent de la demande. D'autres parties du monde ont également souffert et on estime à 8,8 millions le nombre d'emplois qui seront supprimés. M^{me} Paxton a passé en revue les points examinés lors de la réunion: l'accord unanime sur l'importance de la contribution du secteur aux économies nationales, les conséquences de la crise sur les travailleurs vulnérables, les répercussions sur les petites et moyennes entreprises, l'importance de la formation et du recyclage, le rôle des partenaires sociaux et du gouvernement. Elle a mis l'accent sur les recommandations des partenaires sociaux figurant dans le rapport, qui sont généralement approuvées par les représentants gouvernementaux. Ces recommandations réaffirment le rôle des partenaires sociaux s'agissant d'œuvrer avec le gouvernement à l'élaboration de solutions. Elles proposent des mesures à prendre par l'OIT, en particulier collaborer étroitement avec les institutions financières internationales, poursuivre ses

travaux de recherche et donner suite aux recommandations de la réunion tripartite sur la mise en valeur des ressources humaines, l'emploi et la mondialisation dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme d'avril 2001.

4. M^{me} Paxton a ensuite noté que la réunion de réflexion sur l'aviation civile a été convoquée pour fournir des orientations à incorporer dans le document analytique que le Bureau est en train de préparer pour la *Réunion tripartite sur l'aviation civile: conséquences sociales et en matière de sécurité de la crise consécutive au 11 septembre 2001*, qui se tiendra en janvier 2002. Une grande partie des conclusions de la réunion de réflexion a été intégrée dans la synthèse du président, y compris les suggestions de mesures à prendre par les gouvernements, les partenaires sociaux et le BIT. Le bilan de la situation dans l'industrie tel qu'il ressort des trois rapports préparés pour la réunion est sombre. Là encore, on ne peut parler d'un marché unique de l'aviation civile, et les répercussions du 11 septembre se sont fait immédiatement ressentir, avec une baisse de 19 pour cent de la demande. On estime à 200 000 le nombre de licenciements qui vont en résulter, sur 4 millions d'emplois au total dans le secteur. Toute une série de questions liées au secteur de l'aviation civile, secteur très complexe et très réglementé, ont été abordées, et les partenaires sociaux ont souligné la nécessité du dialogue social, essentiellement au niveau de l'entreprise, afin d'intégrer les meilleures pratiques et de limiter autant que possible les pertes d'emploi. Le BIT doit poursuivre ses recherches, collecter les meilleures pratiques, examiner les possibilités de collaboration avec l'OACI et envisager la création d'un groupe spécial au plan mondial.
5. Au nom du groupe des employeurs, M. Jeetun a remercié le Bureau pour la rapidité et l'efficacité de sa réaction. Ces réunions informelles constituaient des initiatives très intéressantes qui ont permis des échanges de vues francs et ouverts sans obligation de parvenir à des conclusions officielles. Il s'est félicité de leurs résultats positifs, a approuvé les documents présentés et remercié M. Elmiger pour la diligence dont il a fait preuve dans l'exercice de la présidence. M. Jeetun a également approuvé les points appelant une décision.
6. M. Zellhoefer a déclaré que le groupe des travailleurs, qui venait juste de recevoir le rapport, avait besoin de l'examiner plus en détail. Au nom du groupe, il a remercié M^{me} Paxton et M. de Vries Reilingh, directeur du Département des activités sectorielles, pour avoir réagi si vite, preuve de la capacité du BIT à prendre en charge rapidement une question importante. Les deux réunions informelles ont souligné l'importance d'un bon dialogue social. Il en a été question également à la Commission de l'emploi et de la politique sociale. Elles ont aussi des implications pour d'autres commissions et créent des synergies pour une coopération avec d'autres secteurs. M. Zellhoefer a également félicité le Bureau et sa direction et a approuvé les points appelant une décision.
7. M. Elmiger a ajouté que les deux réunions illustrent parfaitement la capacité de réaction rapide du BIT. Lui-même a répondu très rapidement à l'appel du devoir, sa décision de présider les deux réunions ayant été prise du jour au lendemain. Il s'est particulièrement félicité de ce que le Bureau ait pu réunir des représentants des trois partenaires ainsi que des universitaires pour qu'ils proposent des mesures opérationnelles pouvant être adoptées à plusieurs niveaux, aux plans national et international. Il a estimé que les débats étaient particulièrement pertinents au regard du groupe spécial mis en place par son gouvernement pour traiter les problèmes de Swissair, et a assuré la commission de l'intérêt et de l'appui de son gouvernement aux efforts déployés par le BIT. Il a approuvé le changement de titre de la réunion sur l'aviation civile et l'élargissement du nombre de ses participants. Il s'est félicité de cette façon de procéder novatrice et constructive, ainsi que de la capacité du Bureau de publier les documents et de mettre sur pied une réunion dans des délais si brefs. La rapidité de réaction du Bureau a produit une impression très positive. En conclusion, M. Elmiger a remercié M^{me} Paxton et son équipe.

8. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a remercié le Bureau pour le succès des deux réunions et a particulièrement remercié M. Elmiger pour la compétence avec laquelle il a assumé sa fonction de président. S'agissant tant du fond que de la méthode, il a noté avec satisfaction que le Bureau s'est montré capable de publier des documents, d'organiser une réunion et de se mobiliser autour d'un thème important dans des délais limités. Cela permet également d'évaluer ce qu'il est possible de faire, avec la coopération du Programme des activités sectorielles et des mandants. Le gouvernement des Etats-Unis est favorable au changement de titre de la réunion de janvier, ainsi qu'à la participation de gouvernements supplémentaires, dans la mesure où cela n'entraînera pas de dépenses supplémentaires pour le BIT.
9. Le représentant du gouvernement de Slovaquie, s'exprimant au nom des pays d'Europe centrale et orientale, a également souligné la capacité du Bureau à réagir rapidement et avec souplesse. Il a remercié M^{me} Paxton et M. De Vries Reilingh, le directeur du Département des activités sectorielles.

**Réunion informelle chargée d'examiner
les répercussions sociales sur le secteur
de l'hôtellerie et du tourisme des événements
consécutifs au 11 septembre 2001**
(Genève, 25-26 octobre 2001)

10. La commission était saisie d'un document¹ relatif à la Réunion informelle chargée d'examiner les répercussions sociales sur le secteur de l'hôtellerie et du tourisme des événements consécutifs au 11 septembre 2001.
11. Sur la base du rapport oral de M^{me} Paxton sur les réunions d'urgence et des observations positives faites par les membres de la commission, les gouvernements, le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs ont approuvé les points appelant une décision.
12. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*
 - a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer le compte-rendu de la discussion et la synthèse du président;*
 - i) *aux gouvernements, en les invitant à communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
 - ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
 - iii) *aux organisations internationales intéressées.*
 - b) *de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les recommandations faites par les partenaires sociaux concernant les mesures à prendre par le BIT, telles qu'elles sont consignées dans la synthèse du président.*

¹ Document GB.282/STM/7/2.

**Modification du titre de la Réunion tripartite
sur la restructuration de l'aviation civile:
conséquences pour la direction et le personnel**
(Genève, 21-25 janvier 2002)

13. La commission était saisie d'un document ² relatif au rapport sur la modification du titre de la Réunion tripartite sur la restructuration de l'aviation civile: conséquences pour la direction et le personnel.
14. En introduction, M^{me} Paxton a déclaré que, suite aux événements sans précédent du 11 septembre, il fallait réexaminer l'objet et la composition de la réunion de janvier. La préparation de la réunion doit inclure une analyse des répercussions sur tous les segments de l'aviation au sens large, y compris le secteur de l'industrie aéronautique. La liste des organisations internationales et des organisations non-gouvernementales internationales sera soumise pour approbation au présent Conseil d'administration, comme il est d'usage. M^{me} Paxton a conclu en déclarant que le Bureau est résolu à collaborer avec l'industrie en cette période très difficile, et a réitéré l'engagement pris par l'OIT de lui venir en aide.
15. M. Zellhoefer a déclaré que la réunion de janvier vient à point nommé, étant donné la catastrophe à laquelle le secteur est confronté. Les travailleurs souscrivent à l'idée exposée dans le document selon laquelle la réunion devrait être «ouverte», ainsi qu'aux conclusions de la réunion de réflexion. En outre, ils sont d'accord avec l'idée que la participation à la réunion «doit être élargie à toutes les parties concernées pour garantir un dialogue global». Pour le groupe des travailleurs, la formule de 20 participants pour chacun des trois groupes ne concerne que la prise en charge des frais par l'OIT, et les autres participants devraient pouvoir également prendre la parole. Son groupe est fermement convaincu que cette réunion devrait être considérée comme une réunion extraordinaire et que le Bureau ainsi que les secrétariats des groupes devraient faire montre d'une certaine souplesse dans l'application du règlement, par exemple en ne limitant pas le nombre de conseillers, afin de prouver que le BIT est en prise avec les événements. Il faudrait modifier le paragraphe 3 b) afin d'indiquer que la participation supplémentaire s'entend non seulement des gouvernements mais aussi des partenaires sociaux.
16. M. Jeetun a déclaré que le groupe des employeurs estime que le titre précédent était pertinent, mais qu'il n'a pas d'objections à ce qu'il soit modifié suite aux événements du 11 septembre. Les employeurs sont certains que la réunion traitera des conséquences des événements pour la direction et le personnel. M. Jeetun a approuvé l'idée d'inviter tous les gouvernements à cette réunion compte tenu du sujet vital sur lequel elle portera et du moment critique où elle se tiendra.
17. Une représentante du Directeur général, M^{me} Doumbia-Henry, directrice adjointe du Département des activités sectorielles, a expliqué que le nouveau rapport traitera de la question de la restructuration, mais dans une perspective plus large, et a proposé de modifier comme suit le paragraphe 3 appelant une décision.
18. *La Commission recommande au Conseil d'administration:*
 - a) *d'approuver le changement de titre et d'objet de la réunion proposé au paragraphe 2;*

² Document GB.282/STM/7/1.

- b) *d'inviter le Directeur général, dans ces circonstances, à inviter les autres gouvernements des Etats Membres de l'OIT, les organisations internationales concernées, et, en qualité d'observateurs également, les organisations non gouvernementales internationales concernées et directement intéressées qui souhaiteraient assister à la réunion sans que cela entraîne des frais pour le Bureau;*
- c) *que les représentants des travailleurs et des employeurs puissent, sans que cela entraîne de frais pour le Bureau, être accompagnés par des conseillers;*
- d) *que, nonobstant les dispositions du Règlement des réunions sectorielles, tous les participants aient le droit de prendre la parole et de participer à la réunion.*

I. Examen du programme des activités sectorielles

19. La commission était saisie d'un document³ concernant l'examen du programme des activités sectorielles. M^{me} Paxton a rappelé l'historique et le but de cet examen, lequel a été élargi, par le biais de consultations, afin d'intégrer les besoins des mandants sectoriels dans les activités pour un travail décent et dans le cadre stratégique. Le document passe en revue une gamme de moyens pour donner effet à l'intégration des activités sectorielles tout en tenant compte des objectifs sectoriels et en veillant à la pertinence dans un environnement mondial qui évolue. Les avantages de l'organisation de réunions plus restreintes, par exemple, ont été illustrés par les réunions tenues récemment pour l'aviation civile et pour l'hôtellerie et le tourisme. On peut trouver de nouvelles possibilités de dialogue social au niveau régional et dans le cadre de l'interaction avec les entreprises. Le document étudie également les possibilités offertes par des programmes d'action spécifiques conjuguant les avantages d'une gamme de moyens d'action, depuis les réunions jusqu'aux meilleures pratiques, en passant par des travaux de recherche. La notion de «guichet unique», qui a suscité beaucoup d'intérêt lors des consultations, sera développée à titre d'essai pour les deux secteurs susmentionnés. Le défi de l'intégration des activités sectorielles dans les activités principales de l'OIT a commencé à être relevé, comme le montre l'une des annexes au document. Le potentiel de développement des partenariats est en train d'être réalisé au sein et en dehors du BIT, et notamment avec les organisations internationales pertinentes.
20. M^{me} Doumbia-Henry a donné une présentation visuelle de quatre ensembles différents d'activités sectorielles, disposant chacun du même niveau de ressources et constitués de cinq éléments fondamentaux identiques: un «guichet unique» offrant une gamme de prestations — recueils de directives pratiques, principes directeurs, formation, etc.; des panneaux d'affichage électronique sur des thèmes pertinents; des réunions; une sélection de pays en vue d'améliorer l'exécution au niveau national; et des activités de vulgarisation afin de progresser efficacement. La première option comprend cinq réunions par an au lieu de six, les économies réalisées étant investies en tant que capital de lancement dans des programmes d'action susceptibles de durer dans des secteurs donnés. La deuxième possibilité — des réunions restreintes pour chaque secteur pendant un exercice biennal — fait fond sur les enseignements tirés des deux réunions restreintes récentes. Des programmes d'action thématiques axés sur des pays seront élaborés et exécutés au cours du

³ Document GB.282/STM/1/1.

même exercice biennal ou au cours des exercices suivants en utilisant les ressources libérées par la tenue de réunions plus restreintes et en recherchant des apports extrabudgétaires. La troisième option consiste à abandonner le cycle de réunions et à faire choisir par la commission des réunions en fonction de la nature et de l'importance des questions qui se posent à chaque secteur. Les problèmes et les priorités ayant ainsi été identifiés déboucheraient sur l'élaboration et l'exécution de programmes d'action thématiques dans certains pays et secteurs. La quatrième possibilité est que chacun des 22 secteurs décide d'avoir une réunion au niveau mondial (autrement dit, de continuer comme à présent) avec un certain suivi, de renoncer à une réunion et d'utiliser les ressources dégagées pour élaborer et exécuter un programme d'action pour ce secteur, ou d'organiser une réunion restreinte et d'utiliser les ressources (moins importantes) dégagées pour mener des activités de suivi.

- 21.** M^{me} Paxton a conclu la présentation du document du Bureau en exprimant le désir que l'examen progresse de façon significative. Elle a proposé qu'un petit groupe de travail de la commission se réunisse avant la fin du mois de janvier pour transformer les résultats des délibérations de la commission à cette session en des propositions finales qui seraient soumises pour examen et approbation à la session de la commission en mars 2002. Pour cette raison, le Bureau a également proposé que les décisions concernant les réunions à organiser en 2003 soient également différées jusqu'en mars 2002.
- 22.** M. Zellhoefer a indiqué que, la réception tardive du document ayant empêché la tenue de consultations avec les secrétariats professionnels internationaux, ses commentaires sont de nature préliminaire de même que ceux concernant la présentation visuelle faite par le Bureau. Le représentant du groupe des travailleurs a réaffirmé son attachement au programme des activités sectorielles en tant que moyen de traduire dans la pratique au niveau sectoriel la théorie des instruments de l'OIT. Cependant, les réformes de 1995 n'ont pas permis au programme de devenir un instrument qui influence favorablement le monde du travail, en dépit des bons rapports sectoriels qui ont été rédigés et des conclusions et résolutions constructives qui ont été adoptées. M. Zellhoefer s'est dit intrigué par les prétendues «anomalies» signalées au paragraphe 4 du document. Il a rappelé que les réunions sont structurées de façon à assurer une semaine entière de dialogue social. Les forums et les colloques ne sont pas consacrés aux travaux de fond, et il n'est pas non plus favorable à des réunions qui permettent simplement un échange de vues informel. L'importance des conclusions et des résolutions réside dans leur mise en œuvre pratique dans un secteur (principalement par la voie de la législation nationale et de la négociation collective) et dans la mesure dans laquelle elles guident les travaux de l'OIT. L'orateur s'est demandé si le problème du suivi limité n'est pas dû davantage à des contraintes budgétaires ou politiques, ou à un manque de coordination au sein du Bureau, qu'au texte proprement dit des conclusions et résolutions. En ce qui concerne l'idée selon laquelle la portée universelle d'un secteur pourrait être un facteur limitatif, il a souligné que l'OIT adopte régulièrement des normes universelles. Le Bureau devrait avoir davantage confiance dans les conclusions et résolutions en tant qu'instruments promotionnels. L'intervenant s'est félicité de l'occasion qui est donnée à la commission d'examiner et d'améliorer le programme des activités sectorielles de façon à ce qu'il soit pleinement intégré avec les objectifs stratégiques, notamment sur le terrain. Il a souligné que l'impact est le principal, pour ne pas dire le seul, indicateur de succès, et que le mouvement syndical est prêt à œuvrer avec le Bureau au renforcement de l'impact des activités sectorielles. L'exemple de l'agriculture (voir l'annexe 1 du document) est un bon exemple d'une approche sectorielle efficace. L'OIT devrait jouer le rôle de chef de file dans ce secteur. Une plus grande flexibilité, comme celle montrée — ce dont on peut se féliciter — lors de la tenue des deux récentes réunions informelles, est nécessaire. Les résultats de ce type de réunions devraient servir de base aux activités de suivi, éventuellement élargies par l'apport de ressources extrabudgétaires.

23. Lorsque l'on examine quelle sorte de réunions sectorielles on pourrait tenir, il faut toujours garder présent à l'esprit le rôle de sensibilisation que joue le Bureau, par exemple dans la promotion de la Déclaration, des conventions sectorielles et des recueils de directives pratiques. C'est là le meilleur programme de promotion des normes sectorielles et il est dommage que des ressources insuffisantes lui soient consacrées. Il faudrait peut-être examiner la possibilité que l'équipe multidisciplinaire et le bureau régional financent des activités de suivi dans ce domaine. Le dialogue social sectoriel devrait porter sur des questions sectorielles globales et toutes les structures pertinentes devraient être renforcées pour y parvenir en associant les moyens de dialogue social qui existent dans les entreprises multinationales, les secrétariats professionnels internationaux, les groupes régionaux, etc. L'orateur a réaffirmé que les groupes des travailleurs et des employeurs devraient rester autonomes pour ce qui est de la sélection des participants aux réunions sectorielles. Les participants doivent être mandatés par leur secteur pour élaborer des principes directeurs. Il est intéressant d'envisager l'établissement de principes directeurs pour les trois groupes, éventuellement similaires à ceux retenus pour le secteur maritime. Le guichet unique sectoriel présente des aspects intéressants, mais c'est ce que les spécialistes sectoriels ont déjà censés faire. Le «guichet» ne devrait pas entrer en conflit avec l'idée d'une équipe spéciale interdépartementale. Il importe de noter que d'autres possibilités de contacts existent, notamment ACT/EMP, ACTRAV et GLLAD. Le «guichet» devrait également faciliter les contacts avec les autres départements techniques et avec les organismes extérieurs, notamment les organisations financières. SECTOR devrait rechercher plus activement avec les autres départements quelles mesures il convient de prendre au vu des résultats des réunions. L'orateur a convenu que le Bureau devrait présenter une série d'options pour chaque secteur et a estimé qu'un petit groupe de travail appelé à conseiller la commission avant sa réunion de mars 2002 serait utile, pourvu que son mandat soit précis et sa composition représentative.
24. M. Jeetun a regretté l'arrivée tardive du document et réservé les commentaires de son groupe sur la présentation visuelle. Il a estimé que ce septième exercice est un examen plutôt qu'une réforme qui ne correspond pas à une demande; le document reflète plutôt les vues et les perceptions du Bureau que ce que veulent les mandants. Cela n'est pas approprié, car ce que le Bureau considère comme des activités principales ne correspond pas forcément à l'avis des mandants. L'orateur a reconnu que des améliorations peuvent être apportées au programme des activités sectorielles, notamment en ce qui concerne les activités de suivi, dont on a déjà constaté l'insuffisance — laquelle, comme l'a relevé le groupe des travailleurs, est due à des contraintes budgétaires et non à la nature des résultats des réunions. M. Jeetun a réaffirmé que le groupe des employeurs n'est pas prêt à sacrifier les réunions sectorielles au profit d'une autre activité; ils reconnaissent leur impact et leur pertinence. La récente réunion sur l'aviation civile a souligné leur raison d'être, et il a insisté sur le fait qu'un programme continu de réunions circonscrites à un domaine, décidé par la commission compte tenu des tendances mondiales, est nécessaire. En outre, il ne faut pas oublier leur importance pour les pays en développement en tant que moyen d'apprendre, de partager des expériences et de se tenir au fait des changements. Le fait qu'il ait été jugé que les examens précédents ont débouché sur des changements tenant davantage à la procédure qu'au fond prouve que les réunions ont résisté à l'épreuve du temps. En outre, elles offrent une occasion idéale de discuter de la façon d'atteindre l'objectif du travail décent. Changer n'est pas forcément améliorer, une amélioration étant plus difficile à assurer. La structure actuelle est suffisamment souple pour permettre différents types de réunions sectorielles; toute amélioration doit être apportée dans ce cadre et doit être transparente. Avant d'envisager des changements, il faut garder à l'esprit les informations en retour positives qui sont données par les participants après chaque réunion et qui sont consignées dans les Notes sur les travaux. Se référant à certaines parties du document, M. Jeetun a souligné ce qui suit: les employeurs sont un groupe unique qui s'exprime d'une seule voix; bon nombre de gouvernements qui jugeaient un examen nécessaire se sont eux aussi déclarés favorables aux réunions sectorielles; les réunions

sectorielles sont facilement incorporées dans les objectifs stratégiques de l'OIT, qui devraient tenir compte des besoins des mandants; enfin, les réunions ne devraient pas ouvrir la porte à une participation sans entraves des ONG. L'orateur a convenu avec le groupe des travailleurs que les groupes devraient jouir d'une certaine autonomie pour choisir les participants. Bien que des délégations nationales soient parfois souhaitables, elles ne sont pas possibles dans la pratique puisque tous les partenaires sociaux ne disposent par forcément des compétences techniques nécessaires. De même, les réunions sectorielles ne devraient pas être l'instance où l'on discute de problèmes nationaux. Le groupe des employeurs a toujours été favorable à une participation tripartite aux réunions régionales. Il est important de noter que les organisations d'employeurs comprennent des organisations sectorielles. M. Jeetun ne voit aucun argument qui milite en faveur de la création de nouvelles structures sectorielles. De telles structures ne devraient certainement pas être imposées; les éventuels changements qui seront apportés devraient être demandés par les mandants. Il a ajouté que certains accords-cadres pourraient aller à l'encontre des normes internationales du travail et que, même si les entreprises multinationales cherchent des informations pour le BIT, elles ne sont pas structurées par secteur. L'orateur a émis des doutes quant aux résultats que l'on obtiendra avec des guichets uniques. Il a reconnu la nécessité d'informations sectorielles, mais il n'y a pas lieu d'entreprendre un processus de réforme pour afficher des informations sur Internet. Les employeurs ne sont pas favorables à des équipes de travail intersectorielles mais sont pour un meilleur échange d'informations entre les départements. L'orateur s'est déclaré favorable à la création d'un groupe de travail, pourvu qu'il soit doté d'un mandat précis de la commission et qu'il ne soit pas simplement un vecteur pour les discussions. Il a résumé sa position en indiquant que le groupe des travailleurs veut un consensus sur l'examen plutôt qu'une réforme du programme des activités sectorielles, les mandants jouant le rôle principal, notamment dans l'élaboration de nouvelles idées d'activités de suivi et de programmes d'action. Il a souligné que les réunions sectorielles sont la base à la fois des activités de suivi et des programmes d'action.

25. Un représentant du gouvernement de l'Allemagne, prenant la parole au nom des gouvernements des PIEM, a accueilli avec satisfaction le document très détaillé et a apprécié les consultations préalables qui se sont tenues. Il a souscrit sans réserve à la démarche qui consiste à intégrer les activités sectorielles dans les activités principales de l'OIT, et en particulier l'Agenda sur le travail décent et les objectifs stratégiques par le biais de l'élaboration stratégique du budget. En ce qui concerne les propositions en vue de nouvelles structures sectorielles, les gouvernements des PIEM voudraient en savoir davantage au sujet de tels instruments de dialogue social sectoriel et du rôle qu'ils pourraient jouer. Quel serait le rôle des gouvernements à cet égard? Les réunions sectorielles devraient fournir des perspectives et des forums de dialogue social et l'intervenant est convenu que de nouvelles améliorations peuvent et doivent être introduites pour veiller à ce que ces réunions atteignent les objectifs fixés. Une participation plus active des gouvernements a son importance et il faudrait reconsidérer la pratique initiale qui consiste à inviter des délégations nationales tripartites. L'orateur a pris note des options qui ont été proposées et a jugé acceptable celle qui vise à constituer un groupe de travail restreint, pour autant que ce dernier soit doté d'un mandat temporaire et que les gouvernements y soient dûment représentés.
26. En réponse à une question d'un représentant du gouvernement de l'Allemagne sur les aspects financiers des réunions restreintes et sur la mesure dans laquelle l'interprétation serait assurée, M. de Vries Reilingh a indiqué que la réunion récente sur le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, dont quinze participants ont été entièrement pris en charge par le Bureau, et pour laquelle l'interprétation a été assurée dans les langues demandées, a représenté des coûts directs d'un montant d'environ 60 000 dollars. Des langues supplémentaires en alourdiraient le coût mais l'orateur a souligné que les membres

gouvernementaux assumaient leurs propres frais. Les coûts directs d'une réunion sectorielle s'élèvent d'ordinaire à environ 150 000 dollars.

27. Le représentant du gouvernement de l'Inde a mis en évidence certains des avantages que présentent les réunions sectorielles et a admis que des réunions restreintes pourraient être plus efficaces et plus rentables. Il a approuvé la création d'un groupe de travail restreint, le report d'une réunion au profit d'un programme d'action et la meilleure intégration du programme des activités sectorielles dans les activités principales de l'OIT. L'orateur a reconnu que la meilleure garantie de la pertinence des activités sectorielles est le consensus parmi les mandants. Il a recommandé l'exécution d'un plus grand nombre d'activités liées à l'emploi du type mentionné à l'annexe 2 du document et a appuyé la proposition relative à un programme d'action ayant trait à l'éducation et à la formation à des fins de perfectionnement professionnel.
28. Le représentant du gouvernement du Japon a adhéré à l'opinion des gouvernements des PIEM mais a estimé que certains des résultats des réunions sectorielles manquent de précision et ne donnent pas d'indications claires sur la façon de garantir un travail décent. La situation économique au Japon a été à l'origine d'un taux élevé de chômage et de graves problèmes sociaux; le travail décent est remis en question. L'intervenant a noté que, les gouvernements devant mettre davantage l'accent sur les politiques nationales de l'emploi, il leur faut s'assurer que les résultats des activités de l'OIT justifient les contributions qu'ils versent pour les financer. Il est important que les réunions sectorielles contribuent aux progrès réalisés au niveau national dans le domaine du travail décent.
29. Le représentant du gouvernement de la Chine a été d'avis, lui aussi, que les réunions sectorielles et techniques ouvrent des perspectives de dialogue social. Chacune des trois parties en Chine estime que ces réunions sont très importantes. L'orateur s'est déclaré en faveur de délégations nationales qui s'engagent plus facilement à assurer un suivi au niveau national. L'orateur a approuvé les points appelant une décision.
30. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a fait sienne la déclaration prononcée au nom des gouvernements des PIEM et a apprécié la volonté de réformer les activités sectorielles pour les rendre plus efficaces. Il a estimé, comme le groupe des travailleurs, que le Bureau doit tirer pleinement profit de la révolution qui s'opère dans le domaine des technologies de l'information en diffusant des exemples de bonne pratique. Il pense, comme le groupe des employeurs, que les activités sectorielles ne doivent pas conduire à une négociation collective régionale ou sectorielle. Les trois raisons principales du faible niveau de participation des gouvernements sont bien connues. Ce sont les coûts, la réorganisation de nombreux ministères qui entraînent la dispersion des responsabilités concernant les domaines d'activité de l'OIT et le fait que certains départements ministériels ne s'intéressent pas particulièrement à ces domaines. Le programme serait manifestement plus pertinent s'il était plus axé sur un dialogue social tripartite et s'il était davantage intégré dans l'agenda sur le travail décent et dans les objectifs stratégiques et opérationnels. L'orateur a approuvé les propositions contenues dans le document, et en particulier les programmes d'action.
31. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a soutenu les autres gouvernements des PIEM et a recommandé que l'on continue d'étudier des approches novatrices. Les réunions sectorielles apportent une contribution importante aux moyens d'action de l'OIT et font partie intégrante de sa vision stratégique. Il a approuvé, à l'instar d'autres orateurs gouvernementaux, la nécessité de prévoir des délégations nationales. Les programmes d'action sont un moyen approprié de faire face à une économie mondiale en rapide mutation. Le système de guichet unique est une bonne idée pour autant qu'il facilite l'accès aux services de l'OIT. Ce système a bien fonctionné dans plusieurs départements des Etats-Unis.

32. Le représentant du gouvernement du Ghana, prenant la parole au nom des gouvernements africains, a souhaité que le programme des activités sectorielles soit apprécié à sa juste valeur. Il a reconnu la nécessité d'une plus grande intégration dans les activités principales de l'OIT et a souligné que des activités de suivi doivent être convenablement appliquées et évaluées. Il convient d'envoyer un plus grand nombre d'experts qualifiés sur le terrain. Quels que soient les changements qui seront introduits, les principaux objectifs des réunions sectorielles, à savoir offrir un forum propice à un dialogue à différents niveaux et à l'échange d'information, doivent être retenus. Il faut faire preuve d'une certaine circonspection au moment de fournir des informations par Internet. Bien des personnes n'y ayant pas encore accès en Afrique, des copies papier doivent aussi être envoyées et il faut renforcer les capacités dans les domaines des TIC de sorte que l'Afrique puisse également tirer profit des bienfaits de la mondialisation.
33. Un observateur de l'Organisation arabe du travail a souligné que la nécessité d'une interprétation en arabe doit être prise en considération lors du processus d'examen.
34. M. Zellhoefer a déclaré que le secrétariat du groupe des travailleurs aurait dû être inclus dans le paragraphe 6 et, si l'on doit avoir plus de délégations nationales pour les réunions sectorielles, le groupe des travailleurs souhaitera être associé au choix des pays tout en gardant son autonomie pour la sélection de participants originaires des pays invités. Il a souligné que les accords-cadres ne favorisent pas les normes internationales du travail. En fait, nombre d'entre eux se réfèrent à la *Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail* et aux conventions qui y sont mentionnées et appuient donc les normes et les travaux de l'OIT. Tout en reconnaissant la nécessité de mener à terme le processus d'examen, il a laissé entrevoir qu'un groupe de travail devra peut-être prolonger ses travaux au-delà de mars prochain. Le groupe des travailleurs n'est pas en mesure pour le moment de se prononcer pour le report d'une réunion de 2003 à 2004.
35. M. Jeetun a estimé lui aussi qu'il pourrait être trop optimiste de fixer à janvier la date à laquelle le groupe de travail aura achevé ses travaux et a réaffirmé qu'un mandat bien défini s'impose.
36. En ce qui concerne le groupe de travail, un consensus s'est dégagé sur sa composition, à savoir deux représentants de chaque groupe, avec la participation notamment de PIEM et de pays en développement. Chaque groupe informera dès que possible le Bureau des personnes qu'il aura désignées. Le groupe de travail élaborera des propositions qui seront soumises à la commission et qui seront distribuées bien avant sa prochaine réunion en mars 2002.
37. ***La commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:***
- a) ***d'instituer un groupe de travail restreint composé de deux représentants gouvernementaux, deux représentants des employeurs et deux représentants des travailleurs, chargé d'étudier les questions relatives à l'examen des activités sectorielles et de soumettre un rapport à la commission pour examen lors de la 283^e session du Conseil d'administration en mars 2002;***
 - b) ***de reporter à la 283^e session du Conseil d'administration sa décision sur les réunions retenues à titre provisoire pour 2003 et leur ordre du jour.***

II. Composition et objet de la réunion concernant les services de santé qui doit se tenir en 2002

38. La commission était saisie d'un document ⁴ contenant des propositions sur la composition et l'objet de la réunion concernant les services de santé qui doit se tenir en 2002.
39. Le président a rappelé à la commission qu'à sa session de mars 2001 elle avait examiné un document sur la composition et l'objet des réunions sectorielles devant se tenir en 2002. Faute d'un accord au sein de la commission concernant la réunion sur les services de santé, il a été décidé que la composition et l'objet de cette réunion seraient définis à la présente session de la commission. Le Bureau a soumis trois options à l'examen.
40. M. Zellhoefer a expliqué que les chiffres fournis par le Bureau donnaient la réponse du groupe des travailleurs. Dans les services de santé, environ 30 pour cent seulement des employeurs appartiennent au secteur privé⁵, de sorte que dans un groupe de 25 représentants gouvernements/employeurs, les employeurs du secteur privé devraient avoir droit à sept représentants. Ceci signifie que l'option 3 a), à savoir une réunion paritaire composée de 50 participants (18 représentants gouvernementaux, 7 représentants des employeurs du secteur privé et 25 représentants des employeurs) est la seule solution logique. Quant à l'option 3 c), qui propose qu'une réunion tripartite composée de 60 participants (20 représentants gouvernementaux, 20 représentants des employeurs et 20 représentants des travailleurs), elle constituerait une sur-représentation flagrante des employeurs du secteur privé. Le groupe des travailleurs appuie donc vigoureusement l'option 3 a). Il a en outre rappelé à la commission les implications financières qu'il y avait pour le Bureau à accroître le nombre des participants.
41. M. Jeetun a déclaré que l'esprit du dialogue social est oublié lorsque l'on avance des chiffres. Trente pour cent d'employeurs dans les services de santé du secteur privé, cela ne constitue pas un chiffre bas. L'argument d'une faible représentation est paradoxal car il existe des cas où des syndicats ne représentent que 9 à 10 pour cent de la main-d'œuvre de certains secteurs, et pourtant le dialogue social avec les employeurs reste possible. De plus, les services de santé du secteur privé connaissent une rapide croissance dans de nombreux pays et leurs chiffres varient d'un pays à l'autre.
42. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a déclaré que l'organisation d'une réunion tripartite dans le secteur des services de santé était inappropriée, les chiffres mondiaux indiquant que la majorité des pays s'appuient sur des services de santé publics. C'est la raison pour laquelle son gouvernement a proposé l'option 3 b) à titre de compromis.
43. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a souscrit à l'option 3 a).
44. Le représentant du gouvernement du Ghana, s'exprimant au nom du groupe des gouvernements africains, a indiqué que, compte tenu de l'importance du secteur des services de santé, son groupe avait opté pour l'option 3 c) pour enrichir le débat par la présence d'un nombre maximal de participants.

⁴ Document GB.282/STM/2.

⁵ Document GB.280/15, paragr. 17.

45. M. Zellhoefer a déclaré que, bien que le groupe des travailleurs penche plutôt pour l'option 3 a), il était prêt à accepter un compromis avec l'option 3 b). Le dialogue social dans le secteur public devrait être encouragé, les gouvernements étant le partenaire employeur dans pratiquement 70 pour cent des cas dans la plupart des pays et peut-être même plus dans les pays en développement.
46. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a jugé acceptable l'option 3 b) du compromis proposée par le représentant du gouvernement de l'Allemagne, car elle permet d'accroître la représentation des employeurs tout en respectant les limites de coûts. Les représentants du gouvernement du Canada et de la France ont également souscrit à ce point de vue.
47. M. Jeetun a souligné que, fidèles au principe de la tenue d'un dialogue social, même en présence d'un partenaires faiblement représenté dans un secteur donné, les employeurs insistaient sur la tenue d'une réunion tripartite. Le consensus n'ayant pu être obtenu sur ce sujet, le groupe des employeurs a demandé à la commission d'organiser un vote.
48. Un vote a eu lieu reflétant les coefficients de chacun et la commission a adopté l'option 3 b) par 6 974 voix pour, 4 785 voix contre et 0 abstention.
49. Le groupe des employeurs a demandé une modification du paragraphe 4 qui a été acceptée par la commission.
50. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration que:***
- a) *le type de réunion et le nombre de délégués soient conformes à la proposition figurant au paragraphe 3 b) du document GB.282/STM/2;*
- b) *que l'objet de la réunion soit conforme à la proposition amendée figurant au paragraphe 4, qui se lit comme suit:*
- ... échanger des points de vues sur les nouvelles structures et approches gestionnaires dans les services de santé, et la manière dont elles affectent la capacité et l'efficacité des partenaires sociaux dans le dialogue social; définir un cadre pour renforcer le dialogue social sur la base d'un rapport élaboré par le Bureau en vue de débats; adopter des conclusions, y compris des directives pratiques pour le renforcement du dialogue social et des propositions de mesures à prendre par les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs au niveau national par l'OIT; adopter un rapport sur le débat. En outre, la réunion pourrait également adopter des résolutions.*

III. Suites à donner aux recommandations des réunions sectorielles

a) Réunion tripartite sur l'incidence sur l'emploi des fusions et des acquisitions dans le secteur des services bancaires et financiers

(Genève, 5-9 février 2001)

51. La commission était saisie de la *Note sur les travaux*⁶ de la Réunion tripartite sur l'incidence sur l'emploi des fusions et des acquisitions dans le secteur des services bancaires et financiers.

52. Le président de la réunion, M. Mansfield (représentant travailleur) a déclaré que la réunion avait été complexe en raison de la nature de l'industrie, de l'absence de contacts préliminaires entre les participants et d'un faible niveau d'organisation syndicale dans les services bancaires et financiers de certains pays. Une discussion générale a eu lieu sur les problèmes fondamentaux énoncés dans le rapport et la réunion a abouti à des résolutions et des conclusions. S'agissant des résolutions, les séances ont été houleuses mais productives et un accord a été conclu sur deux questions. En ce qui concerne les conclusions, M. Mansfield a expliqué les raisons des divergences sur certains paragraphes et leurs conséquences par la suite sur la dernière réunion en séance plénière telles que décrites dans le Rapport sur la discussion. M. Mansfield a estimé que les parties en présence feraient les choses différemment si elles en avaient la possibilité une nouvelle fois. Dans les discussions qui ont suivi avec les hauts responsables des employeurs, il est clairement apparu que les mesures adoptées ont été regrettables et ne fournissaient pas d'indication sur les intentions futures des employeurs. Il a aussi admis que les employeurs, à l'époque, aient pu considérer comme une provocation le fait qu'ils aient décrit leur action comme non honorable. M. Mansfield a formulé deux suggestions concernant les futures réunions sectorielles:

- avant le début des travaux, réunir les porte-parole travailleurs et employeurs et le Bureau pendant un jour pour une séance privée de discussion générale sur les questions en jeu;
- durant la réunion, faire en sorte que le représentant du Conseil d'administration reste à la présidence pendant toute la durée de la réunion y compris, si possible, les groupes de travail.

53. M. Zellhoefer a remercié M. Mansfield pour sa présidence à la réunion. Cette dernière vient à point nommé vu que deux tiers des fusions et acquisitions organisées dans ce secteur ont échoué. Quelle que soit leur justification, elles s'accompagnent toujours d'annonces de réduction d'emplois, parfois à une vaste échelle. L'adoption des trois résolutions est un signe positif. Tout en déplorant que la première résolution concernant l'établissement d'un mécanisme tripartite n'ait été adoptée que par la majorité de la réunion, il s'est félicité de ce que l'ensemble de la réunion a demandé au gouvernement et aux partenaires sociaux «de promouvoir la liberté syndicale et le droit d'organisation dans le secteur des services bancaires et financiers». M. Zellhoefer a remercié le représentant du gouvernement du Canada pour avoir présidé le groupe de travail sur les conclusions et a regretté qu'il n'y ait pas eu de consensus sur trois questions qui devraient être au centre des

⁶ Document TMBF/2001/13, annexé au document GB.282/STM3/1.

activités (le rôle des gouvernements dans la promotion du dialogue social; l'élaboration de stratégies spécifiques pour la formation et la formation permanente; la promotion de bonnes pratiques, par exemple en organisant des forums régionaux et mondiaux à l'échelle de l'entreprise). Le véritable fait préoccupant n'était pas que le groupe des travailleurs ne puisse pas trouver un terrain d'entente avec celui des employeurs — il est déjà arrivé que l'on ne parvienne pas au consensus — mais plutôt que le sujet de la discorde ait trait au dialogue social. M. Zellhoefer a remercié les gouvernements présents à la réunion pour avoir reconnu l'importance de ces questions et pour avoir permis l'approbation du document et des points appelant une décision des paragraphes 4 et 5.

54. M. Jeetun a déclaré que le groupe des employeurs ne souhaitait blâmer personne en particulier et qu'il n'était plus nécessaire de justifier les actions passées. Citant l'homme d'Etat romain Marc Antoine, en déclarant que tous les hommes sont honorables, il a formulé l'espoir que la bonne volonté prévaudrait. Il a fait savoir que le groupe des employeurs souscrivait aux points appelant une décision des paragraphes 4 et 5. Néanmoins, par souci de cohérence, il a insisté sur le fait que les employeurs restaient opposés aux conclusions et a demandé que cela figure dans le rapport de la commission.

55. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*

a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:*

i) *aux gouvernements, en les invitant à communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;*

ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;*

iii) *aux organisations internationales intéressées;*

b) *de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par la réunion aux paragraphes 11 à 13 des conclusions et dans les parties pertinentes des résolutions.*

b) **Réunion tripartite sur la mise en valeur des ressources humaines, l'emploi et la mondialisation dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme**
(Genève, 2-6 avril 2001)

56. La commission était saisie de la *Note sur les travaux*⁷ de la Réunion tripartite sur la mise en valeur des ressources humaines, l'emploi et la mondialisation dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme.

57. Le président de la réunion, M. Willers (gouvernement, Allemagne) a fait savoir à la commission que la réunion avait été moins houleuse que la réunion précédente et que les participants ont été animés par le désir de parvenir à des résultats acceptables par consensus. Un ensemble de conclusions a été adopté qui souligne les principaux faits

⁷ Document TMHCT/2001/13, annexé au document GB.282/STM/3/2.

saillants abordés dans le rapport. La mondialisation, qui a affecté le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme avant même que le terme ne soit forgé, a été mise en lumière, tout comme la nécessité d'instaurer le dialogue social. Trois résolutions ont été adoptées, une proposée par le groupe gouvernemental, et deux par le groupe des travailleurs. M. Willers a remercié les vice-présidents de la réunion, de même que M^{me} Paxton et le Secrétariat, en précisant que sa tâche a été simplifiée grâce à leur soutien et à leur coopération.

- 58.** M. Jeetun a déclaré que le groupe des employeurs a participé à une réunion très productive et a soutenu les points appelant une décision.
- 59.** M. Zellhoefer a apporté son soutien aux conclusions et résolutions de la réunion. Il a déclaré que celle-ci avait presque eu une intuition lorsqu'elle a conclu, avant la situation de crise actuelle que connaît le secteur, que «l'OIT devrait, en consultation avec ses mandants tripartites, suivre les questions et les tendances qui se font jour dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme». Diverses sections du document du Bureau mentionnent la sous-traitance, le travail à temps partiel et temporaire ou l'emploi occasionnel (surtout chez les femmes et les travailleurs migrants), la nécessité de promouvoir l'établissement d'un système de certification des compétences et qualifications et l'élaboration de programmes conjoints pour un tourisme socialement durable, notamment dans le cadre de l'Année internationale (des Nations Unies) pour l'écotourisme. Le grave problème du travail des enfants dans le secteur et la nécessité d'agir conjointement et très vigoureusement contre le tourisme sexuel des enfants, l'une des formes les plus honteuses de l'exploitation des enfants, doivent être reconnus. La réunion a également appelé l'attention sur d'importantes voies de travail en adoptant trois résolutions sur la promotion de l'emploi dans le secteur, la sécurité et la santé et l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Le groupe des travailleurs a déploré le manque de temps pour discuter une importante résolution sur la liberté syndicale.
- 60. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:***
- a) d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:*
- i) aux gouvernements en les invitant à communiquer ces textes aux organisations d'employeur et de travailleurs intéressés;*
- ii) aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
- iii) aux organisations internationales intéressées;*
- b) de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par la réunion aux paragraphes 16 et 17 des conclusions et dans les parties pertinentes des résolutions.*

IV. Rapport de la Réunion d'experts sur la sécurité et la santé dans les industries de métaux non ferreux (Genève, 28 août – 4 septembre 2001)

- 61.** La commission était saisie du rapport sur la discussion⁸ et du recueil de directives pratiques⁹ de la Réunion d'experts sur la sécurité et la santé dans les industries de métaux non ferreux.
- 62.** Un représentant du Directeur général, M. Jennings, spécialiste principal, Département des activités sectorielles, a noté que c'est la première fois qu'une réunion est consacrée à ce secteur. Sous la présidence de M. Fahey (gouvernement, Royaume-Uni), les experts ont travaillé en vue de l'adoption d'un recueil de directives pratiques contenant des orientations spécifiques pour le secteur. Le recueil porte sur les fonderies et la production primaire des métaux non ferreux, y compris à partir de matériaux recyclés. Il établit des principes généraux de prévention et de protection, recense et examine une série de risques: bruit, vibrations, chaleur, rayonnements, travail dans les espaces confinés, poussières et produits chimiques. Des chapitres sont consacrés aux fonderies, à la manutention du métal en fusion, à la production d'alliages et au recyclage. Plusieurs sections nouvelles ont été ajoutées à la demande des experts. Elles sont tirées principalement des normes et recueils existants. Le texte final a été adopté à l'unanimité en quelques minutes pour économiser la dernière journée de la réunion.
- 63.** M. Zellhoefer a déclaré que le groupe des travailleurs se félicite du nouveau recueil dans sa globalité. Le consensus a été atteint à l'issue d'un long processus. L'orateur a noté qu'il est très important, lorsque les participants se rendent à la réunion d'experts, que les travaux préparatoires aient été dûment effectués. Rappelant que le groupe des travailleurs appuie le résultat final, l'orateur a toutefois souligné qu'il est regrettable que le document ne mentionne pas l'altitude et son impact sur les conditions de travail, question qui avait été soulevée par les experts travailleurs à propos du paragraphe 40 du rapport. Il a aussi déploré le retard avec lequel les versions française et espagnole du document ont été élaborées et le manque de précision de la version espagnole, problème malheureusement déjà observé pour d'autres réunions. Il a aussi indiqué un point à noter à propos de l'annexe B, page 107 du document, concernant le benzène. L'Organisation doit tenir compte du fait qu'un gouvernement a proposé d'abaisser le seuil d'exposition en deçà du seuil fixé par un instrument de l'OIT lorsqu'elle examine ses normes de sécurité et santé au travail.
- 64.** M. Jeetun a déclaré que la réunion d'experts a débouché sur l'adoption d'un recueil révisé mais que, de l'avis du groupe des employeurs, celui-ci est trop détaillé et ambitieux et cherche à couvrir un trop grand nombre de sujets. Il a souligné que le vice-président employeur de la réunion d'experts a adressé une lettre au Bureau, proposant des améliorations pour les réunions futures. M. Jeetun a souligné que cet effort de rédiger une lettre et de faire des propositions d'amélioration témoigne de l'importance que le groupe des employeurs accorde à la réunion, et il a indiqué que celui-ci approuve les points appelant une décision.

⁸ Document MENFM/2001/8, annexé au document GB.282/STM/4.

⁹ Document MENFM/2001/9, annexé au document GB.282/STM/4.

65. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration de prendre note du rapport de la réunion et d'autoriser le Directeur général à publier le Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les industries de métaux non ferreux.*

V. Rapport sur la troisième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation à l'égard des créances pour mort, lésions corporelles et abandon des gens de mer (Londres, 30 avril – 4 mai 2001)

66. La commission était saisie d'un document¹⁰ sur le rapport du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation à l'égard des créances pour mort, lésions corporelles et abandon des gens de mer.
67. Comme il ressort de son titre, le rapport rend compte de la troisième session du groupe de travail mixte OMI (Organisation maritime internationale)/OIT créé par le Conseil d'administration à sa 273^e session (novembre 1998). Les résultats des deux premières sessions de ce groupe ont été soumis à la commission à ses 277^e (mars 2000) et 280^e (mars 2001) sessions.
68. M^{me} Doumbia-Henry a fait observer que la troisième session du groupe de travail mixte était présidée par M. Jean-Marc Schindler (gouvernement, France). Elle a débouché sur deux projets de résolutions: Directives pour la fourniture d'une garantie financière en cas d'abandon des gens de mer (annexe 2) et Directives concernant les responsabilités des propriétaires de navires à l'égard des créances contractuelles pour lésions corporelles ou mort des gens de mer (annexe 3). Ces résolutions et les directives qui les accompagnent, soumises pour adoption au Conseil d'administration à sa présente session et à l'Assemblée de l'OMI à sa prochaine session, exhortent les Etats à veiller à ce que les propriétaires de navires établissent un système de sécurité financière en cas d'abandon et mettent en place une assurance effective ou un système de sécurité financière qui prévoit le règlement intégral et rapide d'une indemnisation en cas de lésions corporelles ou de mort. La deuxième résolution comporte un modèle de reçu et de décharge qui vise à accélérer le règlement des créances contractuelles sans qu'il soit fait pression sur les gens de mer pour qu'ils renoncent à leur droit de saisir la justice en cas de négligence. M^{me} Doumbia-Henry a recommandé le rapport soumis à la commission pour examen et a noté que les dates de la quatrième session, initialement prévue du 28 janvier au 1^{er} février 2002, ont été modifiées après consultation du secrétariat de l'OMI, et reportées à début mai ou début juin 2002.
69. M. Jeetun a déclaré que le groupe des employeurs souscrit entièrement aux points appelant une décision.
70. M. Zellhoefer a indiqué que le groupe des travailleurs est très satisfait du résultat et appuie l'adoption du texte, déjà adopté par la Commission administrative, financière et juridique de l'OMI le mois dernier. Il s'est dit impatient de poursuivre les travaux à la quatrième session du groupe, l'année prochaine à Londres, indiquant que des solutions à long terme pouvaient impliquer des instruments obligatoires. La lecture minutieuse de ces

¹⁰ Document IMO/ILO/WGLCCS 3/9, annexé au document GB.282/STM/5.

directives témoigne des progrès substantiels qui ont été réalisés, en ce qui concerne précisément le travail décent et les droits de l'homme.

71. Le représentant du gouvernement du Ghana, s'exprimant au nom du groupe des gouvernements africains, s'est félicité des progrès réalisés et a déclaré que son groupe est rassuré de constater qu'on se préoccupe sérieusement du sort des gens de mer — dont beaucoup viennent d'Afrique — en essayant de les tirer des mains de propriétaires de navires peu scrupuleux. Il a souligné que les directives comportent deux graves omissions: la poursuite en justice des armateurs qui ne rapatrient pas les marins et la responsabilité de l'Etat du pavillon de rapatrier les marins abandonnés.
72. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*
- a) *de prendre note du rapport de la troisième session du groupe de travail;*
 - b) *d'approuver les mesures énoncées au paragraphe 4;*
 - c) *d'approuver la tenue d'une quatrième session du groupe de travail, à laquelle participeraient les huit représentants de l'OIT (quatre représentants des armateurs et quatre représentants des gens de mer) sans frais pour l'OIT, vers le milieu de l'année 2002, conformément au mandat figurant au paragraphe 5.*

VI. Rapport du Groupe de travail de l'OIT sur l'harmonisation des outils de communication des risques chimiques

73. La commission était saisie du rapport du Groupe de travail de l'OIT sur l'harmonisation des outils de communication des risques chimiques ¹¹.
74. Un représentant du Directeur général, M. Obadia, coordonnateur, Groupe de santé au travail, Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SAFEWORK), a déclaré que l'ensemble des travaux sur l'élaboration d'un système unifié de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SU) est un bon exemple de coopération internationale élargie en vue de l'élaboration d'un outil fondamental de couverture universelle. Le résultat de ces travaux est un élément essentiel et des plus visibles. Il est l'aboutissement de douze années de travail, avec la participation de 300 experts à plus de 150 réunions, et la production d'au moins 1000 documents et rapports. Maintenant qu'il est devenu une norme de l'ONU, le système unifié devrait avoir un impact profond tant au niveau national qu'au niveau international, car il crée une base commune pour la communication des risques chimiques pour le lieu de travail, le transport, les consommateurs et l'environnement, débouchant sur une meilleure protection. Il permet aussi de faciliter le commerce et de limiter les expériences sur les animaux en favorisant l'acceptation mutuelle des données sur les risques.
75. Au nom du groupe des travailleurs, M. Zellhoefer s'est déclaré satisfait non seulement de l'élaboration du système unifié mais aussi du rôle de chef de file politique et technique que le BIT a joué en lançant le processus et en le portant à son terme. Les travailleurs espèrent

¹¹ Document GB.282/STM/6.

que le BIT aura tout autant à cœur d'aider, au moyen de l'assistance technique, les pays en développement à améliorer leurs systèmes de communication des risques chimiques ou à en créer, et de collaborer avec l'UNITAR et le PNUD à l'établissement d'un plan d'action ainsi qu'avec la Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM) à la mise en œuvre des recommandations du système.

76. M. Jeetun a félicité le Bureau du résultat de douze années de travail et a déclaré avec satisfaction que le groupe des employeurs approuve le rapport. Il a souligné que le BIT devait continuer à fournir une assistance aux pays en développement et à promouvoir ce qui est réalisé.
77. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a indiqué que les experts techniques lui ont demandé non seulement d'appuyer le point appelant à une décision, mais aussi de rappeler que son gouvernement soutient les travaux du Bureau.
78. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a reconnu l'importance de la contribution du BIT aux travaux sur le système unifié, dont elle s'est félicitée, et elle a fait sienne la recommandation figurant au paragraphe 12 du rapport. Elle a rappelé que son gouvernement souscrit pleinement à ces travaux et qu'il a joué un rôle actif en les faisant avancer sous tous leurs aspects, notamment en ce qui concerne l'application et le travail du sous-comité. En outre, le Royaume-Uni reconnaît la nécessité de promouvoir la formation et, bien que les ressources aient déjà été engagées, considérera toute proposition visant à renforcer les capacités.
79. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a déclaré que son pays a participé activement et de bonne heure au processus, et qu'il est très satisfait de son aboutissement. Il a félicité le BIT du soutien qu'il a apporté au fil des ans, en particulier M. Obadia en sa qualité de secrétaire du groupe de coordination et du groupe de travail sur la communication des risques. L'orateur a souligné que ces travaux ne peuvent avoir que des incidences positives sur les travailleurs du monde entier qui sont exposés à des produits chimiques mais ne disposent pas des informations nécessaires pour les utiliser sans risque. Les Etats-Unis appuient la poursuite des travaux de classification et d'étiquetage de ces produits d'une façon cohérente et intégrée. L'orateur a ajouté que son gouvernement est favorable à la fourniture de ressources supplémentaires pour le renforcement des capacités du système unifié.
80. Le porte-parole du groupe des gouvernements africains a déclaré que son groupe a pris note du bon achèvement des travaux, qu'il croit au système unifié et appuie les recommandations faites par d'autres membres de la commission.
81. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:***
 - a) *de prendre note de l'achèvement de la tâche confiée au Groupe de travail de l'OIT sur l'harmonisation des outils de communication des risques chimiques;*

- b) de prendre note de l'établissement d'un nouvel organisme des Nations Unies chargé d'entretenir et de mettre à jour le système unifié de classification et d'étiquetage des produits chimiques;*
- c) d'approuver le travail du groupe de travail de l'OIT.*

Genève, le 9 novembre 2001.

(Signé) M. Rimkunas,
Président.

Points appelant une décision: paragraphe 12;
paragraphe 18;
paragraphe 37;
paragraphe 50;
paragraphe 55;
paragraphe 60;
paragraphe 65;
paragraphe 72;
paragraphe 81.